



UMS SENTIERS NATURE

Club de randonnée pédestre

Affilié à la Fédération Française de la Randonnée sous le N° 000370

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2025-2026

La période de renouvellement des cotisations est échelonnée du **1er septembre au 15 octobre 2025**.

NOM :

Prénom : N° licence :

N° de Portable : Email :

Questionnaire de santé

Dispositions de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (en application de l'Assemblée générale du 31 mars 2023)

Renouvellement de licence : le pratiquant doit attester avoir pris connaissance du questionnaire de santé (QS) fourni par la FFRandonnée. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Questionnaire : <https://www.randonnee.umspc.com/wp-content/uploads/2024/08/Questionnaire-de-sante.pdf>

J'atteste avoir répondu « non » à toutes les questions

J'ai répondu « oui » à l'une des questions, je dois consulter un médecin et fournir un Certificat d'Absence de Contre Indication.

Publication des photos

J'autorise la publication des photos réalisées dans le cadre de l'activité du club sur le site. Je peux demander, à tout moment, la suppression d'une photo, auprès du gestionnaire du site.

Tarifs du renouvellement d'adhésion (voir au dos, les particularités de chaque licence)

Avec la licence IRA : **45 €** (55 € avec l'abonnement au magazine Passion Rando)

Avec la licence IMPN : **57 €** (67 € avec l'abonnement au magazine Passion Rando)

Après le 15 octobre une majoration du tarif de renouvellement de **15 €** sera appliquée.

Possibilité de grouper les 2 cotisations dans un même paiement pour les couples

A renvoyer à la secrétaire pour le renouvellement :

- ▶ Ce document complété et signé par courrier (paiement par chèque) ou par mail (paiement par CB)
- ▶ Paiement par chèque à l'ordre de : **UMS Sentiers Nature, il sera encaissé le 15 octobre.**
- ▶ Paiement par CB la secrétaire vous donnera la procédure d'accès au site de paiement à réception du document par mail.

Quel que soit le mode de paiement, sans ce document de renouvellement, le club n'acceptera pas le renouvellement de l'adhésion.

Isabelle TARTONNE
7 Allée Robert DESNOS
isabelletartonne@orange.fr

Tél : 06 76 07 12 34
77420 CHAMPS SUR MARNE

A

Le

Lu et approuvé

Signature

Choix de la licence :

► **IRA** : individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels

Couvre les activités de randonnées pédestres et de loisirs de plein air, avec assistance et rapatriement pour toutes formes de marche : marche nordique, audax, marche d'endurance, marche aquatique, longe côte, raquettes à neige, ski de fond, randonnée nordique etc ...

► **IMP**N : (Individuelle multisports)

Couvre, en plus des activités précédentes :

- la randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (Peu Difficile), via ferrata.

- des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyonisme, raft), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail), cyclotourisme, VTT, randonnée équestre.

*La licence délivrée par la Fédération Française de Randonnée est **valable du 1er septembre de la saison jusqu'au 31 août de l'année suivante**. L'assurance liée à cette licence assure une couverture en responsabilité civile, défense et recours, accidents corporels et assistance jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.*